
LES CAHIERS DU CERMTRI

Centre d'Etudes et
de Recherches
sur les Mouvements
Trotskye
et Révolutionnaires
Internationaux

3, rue Meissonnier
93500 Pantin - France
01 49 91 44 83
cermtri@wanadoo.fr
<https://www.cermtri.com.fr>
<http://www.trotsky.com.fr>

Guadeloupe - Guyane - Martinique

Partie 2

1870-2009

Les luttes contre l'oppression
sociale et nationale

N° 182

Septembre 2023

ISSN 0292 - 4943

8 €



Manifestation de l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe en 2004

● Chapitre 2

Montée des revendications nationales

Répression coloniale du pouvoir gaulliste

1 La contestation de la départementalisation

À la fin des années 1950, les critiques de la départementalisation se renforcent. L'égalité espérée ne vient pas, les progrès en matière sociale et économique restent très limités, voire inexistant pour la population rurale, la plus nombreuse, alors que la vague de décolonisation atteint les colonies néerlandaises et britanniques de la Caraïbe ; la révolution cubaine renverse la dictature de Batista en 1959. L'empire français est en voie de désintégration : défaite au Vietnam et perte de l'Indochine française en 1954, la guerre d'indépendance débute en d'Algérie la même année, le Maroc et la Tunisie conquièrent leur indépendance en 1956, la revendication d'indépendance se développe dans les colonies subsahariennes. Les milieux intellectuels des « vieilles » colonies développent une propagande anticolonialiste et dénoncent l'assimilation (**document 6**).

La contestation est portée par la jeunesse

Le rapport du secrétaire d'État à l'enseignement technique, André Morice, daté de 1950, exposait sans fard la politique scolaire de l'État pour les nouveaux « départements » : « *Nous pensons qu'il n'y a pas lieu de diriger vers le secondaire les masses de jeunes qui (...) sont actuellement scolarisés. Nous avons trop besoin de techniciens pour ne pas chercher à éviter un encombrement néfaste du secondaire.* » La quasi inexistence d'établissements d'enseignement supérieur dans les nouveaux « départements » y facilite la politique de « blanchiment » des cadres pour les emplois créés par la départementalisation : seul un Institut de droit existe, à Fort-de-France. Mais en 1963, l'État décide d'ouvrir des centres d'enseignement supérieur à Fort-de-France et Pointe-à-Pitre, assurant les premières années d'enseignement supérieur. L'objectif est maintenant d'éviter que les étudiants viennent « *en métropole où ils sont aussitôt pris en charge par certaines organisations et soumis à des propagandes subversives* »¹.

L'absence de l'enseignement supérieur dans les DOM en interdit l'accès aux milieux populaires. En 1953, il n'y a en France que 900 étudiants de Martinique, Guadeloupe et Guyane. Ils s'organisent dans des associations qui leur sont propres, proches des organisations liées au PCF. Ils sont au contact des étudiants venus des colonies françaises en lutte pour l'indépendance. En mars 1956, à l'occasion des dix ans de la loi d'assimilation, les associations étudiantes

martiniquaises et guadeloupéennes organisent une conférence sur le bilan de la loi à l'issue de laquelle ils concluent à l'impossibilité de l'assimilation. Leurs revendications vont se radicaliser rapidement, de l'exigence de l'autonomie à celle de l'indépendance.

La constitution gaulliste n'envisage le droit à l'autodétermination que pour les « territoires d'outre-mer »

Le 13 mai 1958, le putsch des officiers et activistes pieds-noirs, qui prennent le pouvoir à Alger au nom de la défense de l'Algérie française, ouvre la voie du pouvoir à de Gaulle. Investi par l'Assemblée comme président du Conseil le 1^{er} juin, il se fait voter le 3 juin les pleins pouvoirs dont celui de rédiger une nouvelle Constitution, bafouant le principe républicain d'une assemblée constituante. Soumis aux Français par référendum, le projet de constitution de la V^e République exclut les 4 départements d'outre-mer du droit à l'autodétermination. Il n'est envisagé que pour les « territoires d'outre-mer », c'est-à-dire les colonies. L'article 73 du projet de constitution stipule que « *le régime législatif et l'organisation administrative des départements d'outre-mer peuvent faire l'objet de mesures d'adaptation nécessitées par leur situation particulière* », mais des « *mesures d'adaptation* » dans le seul cadre des DOM. Le Premier ministre Michel Debré le confirmera à l'Assemblée nationale, le 28 avril 1959, dans sa réponse à une question écrite : « *La Constitution n'a jamais prévu la possibilité pour des départements de se transformer en territoires d'outre-mer ni à plus forte raison de devenir États membres de la Communauté² ni États indépendants.* »³ Seuls le Parti communiste martiniquais (PCM) et le Parti communiste guadeloupéen (PCG) appellent à voter non. Pour le Parti progressiste martiniquais (PPM), largement majoritaire en Martinique, Césaire, après bien des atermoiements, appelle à

1. Compte rendu de la réunion interministérielle du 31 janvier 1964 sur les problèmes des DOM, AN. 19770905/191. Il faudra attendre 1972 pour que soit créé le Centre universitaire des Antilles et de la Guyane. Il ne deviendra une université à part entière qu'en 1982.

2. Le titre XII de la constitution de la V^e République (4 octobre 1958) prévoit pour les colonies, en remplacement de l'Union française, la création d'une « Communauté » d'États à l'autonomie très réduite. Elle disparaîtra dans les faits dès 1960, avec l'indépendance des colonies de l'Afrique de l'ouest.

3. JOAN, 2^e séance du 28 avril 1959, p. 351.

voter oui, confiant dans des promesses qui lui ont été faites de « franchises locales » pour les DOM. De la même façon en Guyane, Justin Catayée, pour le Parti socialiste guyanais (PSG), se rallie finalement au oui. Le 28 septembre, le vote massif pour le oui dans les 4 DOM semble exclure tout risque de remise en question du statut départemental.

2. Les 3 journées d'émeute de Fort-de-France (décembre 1959) : un tournant politique

En Martinique comme en Guadeloupe et, dans une moindre mesure, en Guyane, la rationalisation de la culture de la canne à sucre dans les grandes plantations aggrave le chômage endémique et nourrit un exode massif des travailleurs des campagnes vers Fort-de-France, amenant le développement de bidonvilles surpeuplés. En ville, les comportements racistes des « Békés-France », particulièrement la compagnie de CRS venus de métropole, s'affichent avec arrogance.

Le 20 décembre 1959, une altercation entre un conducteur de scooter martiniquais et un automobiliste métropolitain est rapidement réglée à l'amiable. Mais le préfet envoie les CRS qui chargent les badauds encore présents. Le calme revient dans la nuit mais, le lendemain, les CRS sont déployés en ville, armés de mitraillettes. L'émeute reprend et s'étend, deux jeunes sont abattus par les gendarmes, puis un troisième le 22 décembre. Une partie des appelés du contingent, Guadeloupéens et Martiniquais, fraternisent avec les manifestants et s'interposent pour protéger la population. Ils seront aussitôt envoyés terminer leur service en métropole et en Algérie. L'enquête officielle conclut au caractère spontané de l'émeute, à la « maladresse » (sic) de certains fonctionnaires métropolitains et à « l'excès de brutalité des CRS » (sic) mais le préfet Jean Parsi, employant le terme utilisé par l'armée française pour qualifier les Algériens qui combattent par les armes pour leur indépendance, conclut que « *s'il n'y a pas pour l'instant de fellaghas* ⁴, *le fellaghisme est de nature à s'installer un jour à la Martinique* » ⁵.

En France, un collectif appelle à un meeting de solidarité avec « la cause antillaise » qui se tient le 14 janvier 1960 à Paris. Il réunit plusieurs centaines d'expatriés des DOM, des travailleurs, des étudiants. Dans la suite du meeting, un Front des Antillais et Guyanais pour l'autonomie (FAGA) tient son congrès fondateur en avril 1961 à Paris. Il se prononce pour une union fédérale des Antilles-Guyane françaises, élargies ultérieurement à Haïti, pour aboutir à terme à une fédération caribéenne. Il se conclut sur un appel au gouvernement français à ouvrir des négociations sur l'autodétermination pendant qu'à nouveau, en Martinique des travailleurs sont massacrés : le 24 mars, pendant la grève « marchante » ⁶ des ouvriers agricoles, les gendarmes tirent sur la foule rassemblée au Lamentin, tuant trois personnes, en blessant une

dizaine.

L'amplification du mouvement de décolonisation en Afrique renforce encore la revendication de modification du statut des DOM. L'empire colonial français est moribond : après l'indépendance de la Guinée proclamée dès 1958, les colonies qui avaient accepté le cadre de la « Communauté » en 1958 deviennent indépendants en 1960 ; en septembre 1959, de Gaulle a été contraint de reconnaître le droit des Algériens à l'autodétermination.

3. La réponse de l'État colonial : la « départementalisation adaptée »

Les décrets sur les mesures « d'adaptation » pour les DOM sont signés le 26 avril 1960. Décentralisation et déconcentration en sont les maîtres mots, leur contenu réel est le renforcement du contrôle de l'État. Après deux ans d'application, Césaire en tire le bilan :

« On a fait deux choses : premièrement, on a donné aux conseils généraux un droit de regard sur les projets de loi et de décret ; deuxièmement, on a décidé de renforcer les pouvoirs des préfets (...). On a fait des conseils généraux de petits parlements croupions qui se réunissent à propos de tout et de rien, qui bavardent à propos de tout et de rien et qui ne décident sur rien. On ne saurait leur en faire grief, car ils n'ont pas de pouvoir de décision. Au contraire, on a donné au préfet des pouvoirs très réels, qui ne tendent à rien moins qu'à reconstituer dans les îles le vieux pouvoir gubernatorial [des gouverneurs, Ndlr]. Bref ! on a donné aux conseils généraux des pouvoirs pour rire et aux préfets des pouvoirs pour frapper. Et ils ont frappé. » ⁷

En effet, « ils ont frappé ». Au début de l'année 1960, le gouvernement élabore un dispositif contre la possible « algérianisation » des DOM. Le Premier ministre Michel Debré met en œuvre une politique en trois volets : répression préventive et sans faiblesse des mouvements autonomistes, traitement de la question démographique considérée comme la cause majeure de l'explosion sociale et développement économique et social.

- La « répression préventive et sans faiblesse » des mouvements autonomistes

Le 5 octobre 1961, à l'Assemblée nationale, Aimé Césaire, s'adressant à Michel Debré, dénonce cette « répression sans faiblesse » qui s'abat sur la population.

4. Le mot désignait traditionnellement en Tunisie et dans le Sud algérien les bandits de grand chemin qui rançonnaient les voyageurs.

5. Rapport du préfet Parsi au ministre, 10 mars 1960, Centre des Archives Contemporaines, MEDETOM – 19940180, Art. 206.

6. Quand les travailleurs d'une exploitation agricole se mettent en grève, ils marchent d'une exploitation à l'autre, entraînant avec eux de nouveaux grévistes.

7. JOAN n° 19 du 27 mars 1962, 3^{ème} séance du jeudi 26 mars 1962, p. 793.

« Ah ! s'il se fût agi d'essayer de rendre populaire l'actuel statut des départements d'outre-mer en comblant le fossé qui existe entre le niveau de vie des masses antillaises et le niveau de vie des masses métropolitaines ; s'il se fût agi d'aligner nos salaires sur les salaires métropolitains, nos allocations familiales, cette portion congrue, sur celles des Français à part entière, qui leur sont, vous le savez, cinq fois supérieures ; s'il se fût agi d'appliquer aux Antilles la loi française sur le secours au chômage, alors oui, monsieur le Premier ministre, il se fût agi là d'une tentative licite et honorable pour défendre la départementalisation.

Hélas ! Ce n'est pas du tout de cela qu'il s'agissait et, maintenant, nous le savons. Votre défense et illustration du régime départemental dans les Antilles et la Guyane, c'est la défense par la répression policière et l'illustration par la matraque.

Ne protestez pas ! Chaque jour qui passe apporte désormais sa nouvelle charrette. Un front Antilles-Guyane s'était constitué à Paris, qui se donnait pour but de rechercher une solution politique aux problèmes antillais. Ce front, vous l'avez dissous. Un congrès d'étudiants devait se tenir cet été à Fort-de-France. Ce congrès vous a fait peur et vous l'avez interdit. Des meetings devaient être organisés pour alerter l'opinion publique antillaise sur la question du régime départemental. Ces meetings, jugés par vous dangereux, n'ont pas été autorisés.

Bref, l'état normal des Antilles est devenu un état de siège qui n'ose pas dire son nom. La vérité est que désormais, aux Antilles, rien n'est sûr que le pire. Il n'y a plus de Constitution, ni de Droits de l'homme et du citoyen, il n'y a plus de liberté politique. Il n'y a qu'un règne : celui du bon plaisir, le bon plaisir du ministre et le bon plaisir du préfet. Désormais, rien n'est à l'abri de l'arbitraire : ni l'emploi, ni la résidence, ni la personne (...). Votre gouvernement est celui qui aux Antilles aura tué la liberté »⁸.

La plupart des lois d'exception prises pour l'Algérie sont étendues aux DOM : l'ordonnance du 4 juin 1960, qui élargit la notion de crime contre l'État à la simple tentative de « l'attentat », sera utilisée systématiquement contre les mouvements nationalistes. Quant à l'ordonnance du 15 octobre 1960 (qui ne sera abrogée qu'en 1972), elle légalise la mutation d'office hors des territoires des DOM de tout fonctionnaire « susceptible de porter atteinte à l'ordre public » (**Document 7**). Le 16 novembre 1960, Michel Debré adresse ses instructions aux préfets des DOM : « *Il s'agit désormais de ne plus laisser les fonctionnaires, par leur propagande, par leur attitude, faire douter de la France et du caractère français du département que vous administrez. La situation du monde, les forces de subversion et de division qui se multiplient interdisent désormais toute indulgence.* »⁹ Sur proposition des préfets, des fonctionnaires militants anticolonialistes, autonomistes ou indépendantistes sont mutés d'office, des fonctionnaires métropolitains également sont mutés pour avoir protesté contre la situation coloniale.

Le gouvernement dissout le Front des Antillais et Guyanais pour l'autonomie deux mois après sa création. Les pouvoirs de police des préfets leur permettent de saisir les journaux, d'interdire toute manifestation ou réunion, ainsi que l'entrée de toute personne dans un département d'outre-mer (**Document 8**).

Le 14 juin 1962, le Front démocratique guyanais, qui rassemble trois partis autonomistes, dont le parti socialiste guyanais de Julien Catayée, député de la Guyane, et l'UD-CGT organise une manifestation à Cayenne pour un nouveau statut de la Guyane et contre l'installation de la Légion étrangère. La manifestation est réprimée avec violence. L'Organisation de la jeunesse anticolonialiste de la Martinique (OJAM), issue de l'éphémère FAGA, fondée en décembre 1962 à l'initiative de l'association des étudiants martiniquais, est rapidement démantelée par la police française, 18 militants sont arrêtés l'année suivante, inculpés pour complot et atteinte à l'intégrité du territoire. Une mobilisation importante s'organise pour leur libération. Devant la faiblesse du dossier d'accusation, ils seront libérés en 1964.

- Contre le « péril subversif » : le service militaire adapté (SMA)

Avec l'explosion démographique, due à la baisse de la mortalité engagée depuis la fin de la guerre, les moins de 20 ans représentent 50 % de la population des DOM. Le chômage touche la moitié des jeunes adultes, rendant la situation sociale explosive.

Depuis la départementalisation, 90 % des jeunes des DOM étaient dispensés du service militaire, ce que l'armée justifiait par des raisons d'économie. L'émeute de Fort-de-France met fin au système : la jeunesse urbaine qui se soulève en décembre 1959 est identifiée par l'État colonial à des « troupes de choc virtuelles pour les partis communistes locaux » (**Document 9**). En 1961, pour conjurer ce « péril subversif », le Premier ministre Michel Debré confie au général Jean Némou la création du SMA, un service militaire doublé d'une formation professionnelle, destiné à former des « unités militaires de travailleurs ». La référence aux « Chantiers de jeunesse » créés par le régime de Vichy est évidente, comme le reconnaît de Gaulle, fervent défenseur du SMA¹⁰. Le SMA doit devenir « face à l'agression dont le monde libre est aujourd'hui la victime de la part des ennemis de

8. JOAN, séance du 5 octobre 1961 p. 2408- 2409, Archives de l'Assemblée nationale.

9. CAC – MEDETOM – 19940180, art. 254.

10. Fondés en juillet 1940, ils seront imposés à tous les Français en âge de faire leur service militaire. Encadrés par l'armée, les jeunes reçoivent pendant 8 mois un embryon de formation militaire, sont astreints à des travaux « d'intérêt général » et subissent un endoctrinement visant à les faire adhérer à la « Révolution nationale » réactionnaire et antisémite, voir note 4 p. 24.

l'homme et de la civilisation, une force combattante sans chars ni canons »¹¹. En termes clairs, une armée coloniale chargée du maintien de la domination française sur les débris de son empire.

Destiné à l'origine à la Martinique et à la Guadeloupe, le SMA est étendu à la Réunion et aux TOM. Une part importante de chaque classe d'appelés de Guadeloupe, Martinique et Guyane intègre le SMA. En 1973, il concernera 43 % des appelés soit 2 250 soldats. Les militaires encadrant ces jeunes sont en très grande majorité d'anciens soldats métropolitains ayant servi dans les colonies, dont le comportement raciste aggrave le sentiment de discrimination ressenti par les appelés de ce service militaire colonial. Lorsqu'il sera mis fin à la conscription en 1997, le SMA sera maintenu dans les DOM-TOM. De Gaulle l'envisageait déjà pour la métropole. Les émeutes des banlieues en 2005 et les attentats de 2015 ont servi de justificatif à sa mise en place par Hollande sous une appellation différente : le Service militaire volontaire (SMV) pour des jeunes « *présentant un risque de désocialisation* »¹². Un nouvel avatar est mis en place par Macron en 2019 : le Service national universel (SNU).

- L'organisation de l'émigration massive des jeunes des DOM par le Bumidon

Le « Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'outre-mer » est institué par décret le 26 avril 1963. Il doit susciter et encadrer la migration vers la métropole afin de désamorcer la crise sociale, couper les mouvements autonomistes et indépendantistes qui se développent de leur base populaire. La Guyane, considérée comme terre d'immigration potentielle, n'est pas concernée. Cet objectif se conjugue avec celui du patronat de disposer d'une main-d'œuvre considérée comme docile, dans un contexte métropolitain de croissance économique et de plein emploi, la période dite des « Trente Glorieuses », les années de l'après-guerre en métropole. Le nombre de migrants passés par le Bumidon de 1960 à 1970 est officiellement de 24 400 « implantés » plus 10 311 dans le cadre du regroupement familial, chiffres peu fiables et certainement sous-estimés. Parallèlement le nombre de migrants qui partent en métropole sans passer par le Bumidon est évalué comme quasiment équivalent.

Les migrants potentiels sont recrutés en majorité parmi des jeunes issus de milieux très pauvres, de faible niveau scolaire. Les volontaires sont sélectionnées par les services sociaux, les informations demandées concernent leur moralité, leur religion, l'apparence physique et, dans les premières années du recrutement, leurs opinions politiques. Ils sont ensuite pris en charge par le Bumidon qui paye le billet aller, sans retour, pour la métropole puis les installe dans des foyers et des centres où ils reçoivent une rapide formation. Les hommes sont orientés vers des emplois peu qualifiés, aux conditions de

travail difficiles : l'industrie automobile et le bâtiment ainsi que dans le secteur public : l'armée, la police, les douanes, la poste, les transports (à la SNCF ils sont principalement employés à l'entretien des voies). Pour les femmes, il s'agit principalement de former des domestiques, des aide-ménagères ou des ouvrières dans l'industrie textile.

La déception est au rendez-vous. Le racisme dont sont victimes les migrants contribue à les confiner dans les emplois les moins qualifiés, à leur imposer les conditions de vie les plus dures. Un exemple : le refus de leur octroyer des logements en HLM quand la « cote d'alerte » (sic) de 10 % de gens de couleur est atteinte¹³. En 1974, le directeur chargé du personnel des postes de Paris se plaint à son ministre : « *Le nombre de préposés originaires de ces départements s'est encore accru dans mes bureaux (...); je vous saurais gré de bien vouloir, à l'occasion des prochaines attributions de listes, éviter dans la mesure du possible d'inclure des postulants de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion.* »¹⁴ Le ministre lui donnera satisfaction.

Dès sa création, le Bumidon est dénoncé par les mouvements autonomistes et indépendantistes, la presse locale, les associations implantées en France. À partir de 1968, les migrants s'organisent et dénoncent l'insuffisance de l'accueil et des formations proposées, l'insalubrité de certains foyers. (**document 10**). À la fin des années 70, avec la crise économique, la montée du chômage, le recrutement de nouveaux migrants ne sera plus à l'ordre du jour. Le Bumidon sera remplacé en 1982 par l'« Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer. »

Une action économique et sociale pour éteindre la revendication sociale ?

Le gouvernement affirme sa volonté d'augmenter le montant de l'aide sociale et d'appliquer toutes les lois sociales... mais progressivement. En fait, l'assurance chômage, par exemple, ne sera pas étendue aux DOM, alors que (ou plutôt parce que) le chômage touche le quart de la population active dans une période où la France connaît le plein emploi.

11. Général J. Revault d'Alonnes, « Départements français d'Amérique : le SMA An 10 », *Revue Défense nationale*, 2, juillet 1970, p. 1072.

12. Rapport d'information du Sénat n° 290, 2008, « La Défense et l'insertion des jeunes : le Service militaire adapté et le dispositif Défense deuxième chance apprendre à réussir ». Les premiers centres du SMV ont ouvert à la fin de l'année 2015 en région parisienne et dans la banlieue de Metz.

13. AN, 1981 0104/4, rapport d'activités 1973, service logement, 22 janvier 1974.

14. AN, 1989 0633/3, lettre confidentielle de la Direction des postes de Paris au ministre des Postes et télécommunications, 31 janvier 1974.

Présentée comme une mesure sociale phare, une réforme foncière est votée en 1961. Césaire en tire un bilan négatif en 1962 :

« Un beau jour, le gouvernement a découvert que ces pays étaient dominés par une petite féodalité réactionnaire détentrice du sol pour les quatre cinquièmes et il a conclu avec raison qu'une réforme agraire s'imposait. C'est ainsi qu'un projet de loi vit le jour et nous fut présenté en juillet 1961 sous le titre, longuet peut-être, mais alléchant : Projet de loi tendant à améliorer dans les départements d'outre-mer la situation des populations agricoles en modifiant les conditions d'exploitation agricole et en facilitant l'accès des exploitants à la propriété rurale. Hélas ! très vite il fallut déchanter. D'abord, on s'aperçut très vite qu'il ne s'agissait pas d'accéder à la propriété mais, en réalité, de métayage ou de colonage. Mais, qui plus est, la loi n'était assortie ni de dispositions financières suffisantes permettant le rachat et le morcellement des terres, ni de dispositions pénales sérieuses contraignant avec efficacité le grand propriétaire à amodier [*mettre en location, Ndlr*] son bien. »¹⁵

Les lois-programme votées en juillet 1960 et juin 1961 portent sur deux aspects : le développement de l'infrastructure des DOM avec la construction de centrales électriques, routes, aéroports, établissements scolaires, hôpitaux, etc. L'autre aspect ne porte pas sur une politique d'industrialisation espérée – même si la construction des équipements développe le secteur du bâtiment. Il ne s'agit que de poursuivre la restructuration de l'industrie sucrière à l'aide de subventions qui profitent aux sociétés métropolitaines et martiniquaises. Mais la mise en place du Marché commun en 1957 met fin progressivement au protectionnisme douanier et ouvre l'économie des DOM à la concurrence internationale. Les usines sucrières ferment les unes après les autres, précipitant dans le chômage des milliers d'ouvriers agricoles. L'économie locale devient de plus en plus dépendante des importations de produits métropolitains, alimentation, biens d'équipement et de simple consommation : en 1961, les exportations ne couvrent que 66 % de la valeur des importations en provenance de la métropole ; en 1975, elles n'en couvrent plus que 28 %. Les produits importés aux prix majorés par le coût du transport et les marges des intermédiaires aggravent toujours plus le coût de la vie. La plantocratie et les sociétés métropolitaines se désengagent des secteurs productifs, profitant de la spéculation foncière sur les terres agricoles vendues pour la construction des équipements et des complexes touristiques. Elles contrôlent le secteur de l'import-export en pleine expansion qui devient leur principale ressource. L'État injecte des fonds dans l'économie par l'intermédiaire du traitement des fonctionnaires, des prestations sociales et des investissements pour les infrastructures. Le revenu moyen de la population augmente, tout en restant très infé-

rieur à celui de la France. Si une classe moyenne apparaît, la très faible création d'emplois, le travail partiel et le chômage croissant laissent dans la misère la très grande majorité de la population. Les ouvriers agricoles privés d'emplois et leurs familles s'entassent dans les bidonvilles qui se développent à la périphérie des villes.

4. Mé 67 : Le massacre colonial des travailleurs et des nationalistes guadeloupéens

En Guadeloupe, le PCG, à la différence de la situation en Martinique et Guyane, reste la principale force politique. Il s'est rallié à l'autonomie, rejoint en cela par des associations culturelles de jeunesse et des mouvements nationalistes d'origine estudiantine plus revendicatifs comme le GONG (Groupe d'organisation nationale de la jeunesse). La Guadeloupe inquiète donc particulièrement le gouvernement qui nomme en juillet 1965 un préfet de choc, Pierre Bolotte. Celui-ci s'est illustré comme préfet pendant les deux guerres coloniales, au Vietnam puis en Algérie. Secrétaire général de la préfecture d'Alger, il a couvert, en coordination avec l'armée, les opérations illégales menées contre les « terroristes » – l'armée coloniale emploie en Algérie le terme utilisé pendant l'Occupation par la Gestapo, Vichy et sa Milice pour désigner les résistants.

Le prologue se déroule le 20 mars 1967, à Basse-Terre. Un commerçant européen, raciste revendiqué, dirigeant local du parti gaulliste (UNR), contact du secrétaire général de l'Élysée Jacques Foccard, lâche son chien sur un cordonnier handicapé. La révolte populaire, spontanée, éclate, réclamant « la punition du raciste » et « du travail pour la jeunesse ». Le préfet leur envoie les CRS. Les affrontements durent 2 jours. Le préfet réclame le renfort de la gendarmerie mobile, « les bérets rouges ». Il arrive de France... trop tard pour une intervention « sans faiblesse » car le calme est revenu dans la nuit du 22 mars. Mais le préfet le maintient sur place.

Quelques semaines plus tard, les ouvriers du bâtiment se mettent en grève pour exiger une augmentation de salaire de 2 %. Devant le refus de négocier du patronat, la grève s'étend et devient générale. Le 26 mai au matin, les grévistes se rendent en masse devant la bourse du travail de Pointe-à-Pitre où a lieu une rencontre entre les représentants patronaux et les délégués syndicaux. Lorsque les délégations sortent, car les négociations sont rompues, la rumeur court d'une remarque raciste proférée par le chef de la délégation patronale : « *Lorsque les nègres auront faim, ils reprendront le travail.* » La foule des manifestants, encerclée par deux sections de CRS et un peloton de gendarmerie (soit

15. JOAN n° 19 du 27 avril 1962, 3^{ème} séance du jeudi 26 avril 1962, pp. 792-793

près de 100 hommes armés), s'enflamme. Après en avoir référé au préfet, les CRS ouvrent le feu. Un tireur abat Jacques Nestor, militant connu du GONG. À l'annonce des premiers tués, l'émeute s'étend dans la ville. Pendant deux jours, la population de Pointe-à-Pitre et ses environs subit de véritables ratonnades, mitraillée à vue par les troupes de la gendarmerie mobile lâchées dans la ville sur instruction du ministre des armées Pierre Messmer et du secrétaire général de l'Élysée Jacques Foccard (**document 11**). Il s'agit pour l'État colonial « *d'une opération de ratissage militaire aveugle, destinée à abattre à vue tout élément supposé hostile, à réduire une supposée rébellion armée et à terroriser une population supposée complice ou tenue collectivement pour responsable. Ce ne fut ni dans l'intention ni dans les moyens utilisés une opération de maintien de l'ordre.* »¹⁶

Le préfet dénonce une tentative d'insurrection du GONG, reconnaît un mort, puis sept. En 1985, un ministre annoncera 87 Guadeloupéens abattus, en 2009 Élie Domota fera état de 200 morts. Plusieurs centaines de personnes sont blessées par balles et plus de 200 arrêtés et incarcérés, militants supposés du GONG, simples passants raflés au hasard.

Le dimanche 28 mai, le Bureau politique du PCG dénonce les émeutes dans une déclaration qui sera publiée le 3 juin dans *L'Étincelle*. On reconnaît le style de l'époque, proprement stalinien, légitimant la répression policière contre les « gauchistes », les « aventuriers », etc. Les dirigeants du PCG anticipent sur l'aide identique apportée à la répression des étudiants, un an plus tard à Paris, par Georges Marchais appelant à « *démasquer les faux révolutionnaires* ».

« Le Parti Communiste Guadeloupéen s'incline devant la dépouille des victimes, dont beaucoup ont servi de pions dans le jeu des forces de police et de certains aventuriers.

À l'origine de tout cela, en apparence, figure la juste grève des ouvriers du bâtiment (...). La juste et légitime expression de la colère des travailleurs a vite été détournée de son objectif initial : la lutte contre l'exploitation capitaliste et contre l'oppression coloniale, pour dégénérer en anarchie et violence aveugle.

Après l'intervention du camarade maire de Pointe-à-Pitre, entouré des membres du Bureau politique du Parti et du Conseil municipal, la majorité des travailleurs se retirèrent de la manifestation, qui fut relancée dans la soirée de vendredi et la journée de samedi avec la participation de très jeunes gens manœuvrés et poussés par des éléments gauchistes irresponsables prudemment cachés, pour la plupart, aux instants critiques.

Il faut le dire avec force : les actes de violence raciste commis à l'endroit des personnes de peau blanche et sur leurs voitures constituent une honte que nous désapprouvons absolument. »

Les 3 et 4 juin, 20 maires et 11 conseillers généraux, toutes tendances confondues rendent, pour les premiers « *hommage au sang-froid des forces de l'ordre* » et pour les seconds, condamnent « *les violences racistes des manifestants* ».

La mission d'enquête de la DST, diligentée par la Cour de Sûreté de l'État, conclut à l'absence de responsabilité du GONG mais le pouvoir veut un procès politique. 18 militants anticolonialistes, membres du GONG pour la plupart, sont transférés en France en vue de leur procès pour les crimes supposés d'atteinte à la sûreté de l'État et à l'intégrité du territoire. Ils seront condamnés en février 1968 à des peines de prison avec sursis.

16. Jean-Pierre Sainton, *La décolonisation improbable – Cultures politiques et conjonctures en Guadeloupe et en Martinique (1943-1967)*, Pointe-à-Pitre, Éditions Jasor, 2012, p. 366.



Charge des gardes mobiles contre les manifestants guadeloupéens

● Document 8

Les étudiants des DOM dénoncent l'aggravation de la répression par le régime gaulliste

Résumé de la conférence de presse tenue le 19 octobre 1962, à Paris par les associations d'étudiants de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion et par Georges Gratiant, maire du Lamentin (Martinique)

Intervention de l'AGEM (Association Générale des Étudiants de la Martinique)

L'Association Générale des Étudiants de la Martinique est bien placée pour faire le point sur l'état de répression à la Martinique, puisque le gouvernement français vient d'engager le fer contre elle. Trois responsables de l'AGEM, Josiane ST-LOUIS, secrétaire générale, étudiante en médecine, Renaud de GRANDMAISON, licencié en droit, président de la section de Bordeaux et Henri PIED, médecin, président du Comité de Liaison des Étudiants d'Outre-Mer à Bordeaux, sont inculpés d'atteinte à la sûreté intérieure de l'État et à l'intégrité du territoire national.

Le prétexte choisi pour inculper nos trois camarades est leur participation à la rédaction et à la diffusion d'un tract signé de l'AGEM et intitulé « les Étudiants répondent à la Préfecture ».

Le rôle de la répression est immense à la Martinique et remonte à 1870, Affaire du Grand Anse (des dizaines de morts, des centaines de blessés). Fusillade du Carbet en 1948. Assassinat en 1934, d'ALIKER, directeur du journal Justice. Expulsion de MARIE-JOSEPH (1951).

À partir de 1958, la répression prend un nouveau départ. Elle s'accroît dans sa forme traditionnelle :

- saisies répétées de journaux
- expulsion de démocrates
- déplacement de fonctionnaires
- interdiction de séjour de patriotes
- procès politiques, etc.

Le 22 Décembre 1959, un banal accident de la circulation rassemble une foule de badauds : les CRS arrivent, tirent. On se bat trois jours dans les rues de Fort-de-France : 3 morts, 28 blessés.

Le 21 mai 1961, les travailleurs agricoles sont en grève depuis 8 semaines. On arrête les deux leaders syndicaux. La foule des grévistes se rassemble pour exiger leur libération. La police tire : 3 morts, 25 blessés.

Août 1961, les étudiants organisent une « Conférence de la Jeunesse Martiniquaise ». Elle est interdite.

Douze organisations démocratiques organisent un meeting de protestation : 500 gendarmes appuyés par un avion, un hélicoptère, des half-tracks interdisent le lieu de la réunion.

Le plan NEMO organise l'exil systématique des jeunes appelés, tandis qu'il met en place des troupes du contingent français. De somptueuses gendarmeries poussent comme des champignons aux points stratégiques. D'ici la fin de l'année, les forces de répression compteront 10 000 hommes : un gendarme pour 27 habitants (y compris femmes, vieillards et enfants).

Il n'est donc pas inutile de dire qu'il ne s'agit pas dans nos pays de problèmes sociaux ou de malaise économique. La revendication à l'heure actuelle dans nos pays est une revendication politique.

Le gouvernement français, en attaquant nos camarades, reconnaît qu'un problème politique est posé.

Un travail patient et quotidien depuis plus de deux ans a permis de réaliser la jonction entre les différentes forces d'opposition au gouvernement.

Ce que nous voulons, c'est que le peuple martiniquais choisisse lui-même ses dirigeants, lesquels, ayant en mains la totalité des responsabilités martiniquaises, devront être responsables devant le peuple martiniquais.

Archives du Cermtri



“Se mettre sur le pied de guerre et faire usage de toutes les armes”

Le massacre programmé des travailleurs et des nationalistes guadeloupéens par le pouvoir colonial les 26 et 27 mai 1967

Ce document est extrait de Mé 67... Mémoire d'un évènement écrit par deux historiens guadeloupéens, Raymond Gama et Jean-Pierre Sainton. Raymond Gama alors lycéen de terminale participa aux manifestations des lycéens et étudiants le 27 mai. Le père de Jean-Pierre Sainton, militant du GONG, fut l'un des 18 Guadeloupéens déferés devant la Cour de Sûreté de l'État.

Mai 1967 reste un massacre occulté par le pouvoir. Mé 67, édité en 1985, a été réédité en 2011. Il est pourtant quasiment introuvable à ce jour : la BNF en a numérisé 44 pages sur 263 à lire sur Gallica et il ne peut être consulté dans son intégralité que dans les bibliothèques de deux universités, Tours et Pointe-à-Pitre !

Le Vendredi 26 mai

(...)

Vers 14h30,

Arrive en effet, sur les lieux, une compagnie de la CRS forte de 60 hommes. Une partie des éléments prend position sur la place de la Victoire, donnant le dos à la sous-préfecture ; l'autre partie avance en direction de la chambre de commerce, avec boucliers, fusils crosse en avant, pour permettre la sortie de M. Brizard [le chef la délégation patronale, Ndlr].

Les affrontements débutent à ce moment-là.

Gaz lacrymogènes, crosses de fusil, boucliers et matraques d'un côté, pierre, bouteille et conque de lambi¹ de l'autre. (...)

Vers 15h15

Le préfet Bolotte donne l'ordre aux forces de répression de « tirer pour se dégager ». L'ordre est alors ainsi transmis : « Se mettre sur le pied de guerre et faire usage de toutes les armes. »

Sous l'autorité du ministre de l'Intérieur français M. Fouchet et du ministre d'État chargé des DOM, le général Billotte, le préfet de la Guadeloupe décide de tuer, en réponse à un conflit économique (...).

Lorsque 21 heures sonnent, la Guadeloupe compte des dizaines de morts, dont cinq identifiés, et des dizaines de blessés. Depuis le début de la soirée, les arrestations sont effectuées contre les personnes reconnues par les « mako-loko »², mais elle touche également tout passant guadeloupéen, jeune, vieux, notable ou pas, considéré comme responsable, parce que Guadeloupéen.

« MONTEZ SALE NEGRE »

Des dizaines et des dizaines de Guadeloupéens sont ainsi embarquées dans les camions et, couchés sous les bottes puantes du racisme, sont piétinés (...).

Tous les témoignages concordent sur un point :

la sous-préfecture est à ce moment un lieu de tortures. Nombreux sont nos compatriotes qui ont des côtes cassées, des contusions sur tout le corps au point qu'ils ne peuvent plus rester dans leurs vêtements devenus trop étroits parce que leur chair a gonflé. Tout porte à croire que, cette nuit-là, à la sous-préfecture, des dizaines de Guadeloupéens ont succombé à leurs blessures.

« On a été arrêtés vers 20 heures. C'est un policier guadeloupéen qui précédait le camion de Képis Rouges³ qui m'a interpellé. Sans me donner le temps de répondre aux questions qu'eux-mêmes me posaient, ils m'ont empoigné et balancé dans le camion, et là, ils nous ont emmenés à la sous-préfecture. Arrivés là, ils ont commencé à nous frapper à coups de crosse, et plus on protestait plus ils nous frappaient, couchés, bras et jambes écartés. Ils nous injuriaient en disant que depuis l'Algérie ils attendaient ça, que ce n'était qu'un début, ils nous feraient notre fête... Coups de pieds au coccyx, dans les parties, dans les reins... L'un d'eux jouait à l'équilibriste debout sur la tête du père Karat. Ils ont tué un type devant moi. Un gars costaud, noir, ils lui demandaient s'il était du GONG tout en le bourrant de coups. Il s'est énervé et a voulu résister. Ils l'ont alors maintenu à plusieurs, par les bras, les pieds ne touchant pas terre, et ils se sont mis à le cogner jusqu'à ce qu'il ne bouge plus. Je suis certain que celui-là est mort parce qu'ils l'ont laissé tomber sur moi... il a refroidi tout contre moi... »

G..., jeune chômeur en 67

(...)

Dans la nuit, jusque vers minuit, des fusillades nourries sont entendues sur le Morne de Baimbridge, à la cour Boissard où les cases sont transpercées d'un

1. Sorte de bulot géant.

2. Les indicateurs.

3. Les gardes mobiles.

côté à l'autre par des balles aveugles, car les patrouilles tirent dans le noir avant de pénétrer dans les ruelles.

Il est 1 heure, nous sommes déjà samedi matin, aucun affrontement n'est signalé.

La sous-préfecture est « nettoyée » entre quatre heures et cinq heures, une nouvelle journée va commencer.

Le samedi 27 mai.

À l'aube de cette nouvelle journée, le « bilan officiel » est lourd :

Morts identifiés : 5. Blessés hospitalisés : plus de 100 — 60 à 70 civils, 27 CRS, 7 Képis rouges. Arrestations : plusieurs centaines. 27 inculpations dites de flagrant délit.

Ça, c'est le bilan officiel donc à coup sûr bien loin de la réalité. Nous ne saurons sans doute jamais exactement le nombre de Guadeloupéens blessés ou tués en cette journée du vendredi 26 mai 1967.

Le jour s'est levé sur une ville en état de choc. Les rues principales sont jonchées de voitures calcinées et de débris divers. De nombreux magasins ont leur devanture éventrée. Des traces de balles sont découvertes, parfois sur un mur, à l'intérieur ou à l'extérieur des maisons, parfois sur un arbre, ou encore c'est la tôle qui en porte les marques (...).

Quelque part dans la ville déjà des jeunes étudiants ou lycéens se préparent à « débrayer » Baimbridge⁴ (...).

Près d'un millier de jeunes s'élançant par la petite rue empierrée qui conduit sur la route principale de Vieux-Bourg Abymes. Là, le cortège s'étale et se dirige vers le centre de la ville. Dans un silence impressionnant, de jeunes Guadeloupéens défient la répression colonialiste. Arrivé au rond-point Miquel, le cortège (...) continue sa route en direction du centre-ville, tourne vers la place de la Victoire (...). Un jeune

étudiant de l'institut Henri Vizioz, J. C. Courbain prend la parole, expose la réprobation de la jeunesse et ensuite des mots d'ordre sont repris sur un ton cadencé : BILLOTTE ASSASSIN, CRS SS.

Dès que ces mots d'ordre sont lancés, l'agitation gagne les trois cordons de Képis Rouges alignés devant le bâtiment officiel. Leur commandant ordonne le déploiement. Sur une ligne de plus de 100 mètres, leur colonne s'élargit, puis brutalement se referme sur le millier de jeunes assis dès le début de la manœuvre. Crosse en avant, comme des bêtes féroces, les Képis Rouges frappent, et frappent encore dans le tumulte qui s'ensuit. De très nombreux blessés sont relevés, le plus souvent le front ouvert. Il est environ 10 h 30 et, éparpillés à la suite de l'attaque des forces de répression, les jeunes remontent vers les faubourgs.

Très rapidement l'agitation regagne la rue (...). Les locaux d'Air France sont attaqués : vitrines brisées, incendie... Les symboles mêmes de la présence française sont visés. Des touristes canadiens sont molestés (...). Armés de bouteilles, de pierres, les manifestants, malgré toute leur bonne volonté, ne peuvent pas tenir ce qui devient une véritable guerre. La ville elle-même n'a pas les moyens de sa révolution. C'est dans ce climat que les forces de répression sont lâchées pour faire un exemple (...).

Vers 20 heures, les forces de l'ordre contrôlent totalement les rues de Pointe-à-Pitre.

Raymond Gama, Jean-Pierre Sainton,
Mé 67... Mémoire d'un évènement,
Pointe-à-Pitre, SOGED, 1985, pp. 79-106.

4. Lycée de la commune des Abymes, voisine de Pointe-à-Pitre.

